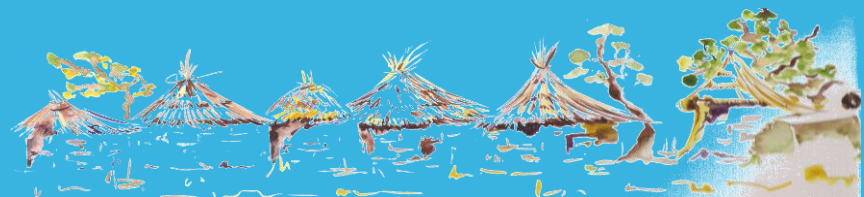


**LE NOUVEL ENVIRONNEMENT
ADMINISTRATIF**

**GENERALISATION DES COMITÉS
DE GESTION D'ÉCOLES AU
BURKINA FASO**



DESCRIPTION DE L' ADMINISTRATION LOCALE

Information sur le CVD

Dans les communes rurales , il est crée dans les villages un Conseil Villageois de Développement (CVD) composé de 12 membres (femmes et hommes). La loi N° 055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso précise en son article 223 les rôles du CVD placés sous l'autorité du conseil municipal qui sont :

Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communaux de développement (PCD);

Contribuer à la promotion du développement local dans le village ;

Participer aux activités des différentes commissions mises en place par le conseil municipal pour la gestion et la promotion du développement local.

Il convient aussi de préciser que l'organisation, la composition et le fonctionnement des CVD sont fixés par décret pris en conseil des ministres.

Les CVD ont laissé entendre qu'ils ne savent pas grand-chose de leurs rôles et missions. Ils ont certes participé à l'élaboration du PCD. Ils n'ont reçu aucune formation de la part de l'administration publique ni des collectivités territoriales. A notre demande au sujet des initiatives prises par le CVD pour connaître leurs rôles, les quelques membres en présence ont laissé entendre avoir toujours posé la doléance mais la réponse fournie est que les ressources manquent pour le faire.

Pour le cas du nouveau PCD, les CVD disent avoir identifiés comme activités la réalisation de barrage, de logements pour les enseignants, la normalisation de l'école B, la réalisation de forages, et la création de fond de crédit pour les femmes. Ils disent ne plus avoir de nouvelles sur le plan. Ainsi, donc le CVD reste la porte d'entrée pour toute intervention de développement dans chacune des entités.

- **La mise en place des Comités de Gestion d'Ecoles (COGES) relève d'une volonté gouvernementale.**
- **Elle accompagne la réforme administrative et la décentralisation mise en place progressivement .**
- **Elle relève de la mise en cohérence des actions des différents acteurs (dont ASI et ONG) avec les politiques locales.**
- **Selon le décret n°2008 - 236/PRES/PM/MEBA/MESSRS/ MASSN/MATD du 8 mai 2008 portant organisation de l'enseignement primaire, les COGES sont les organes d'administration et de gestion de l'école.**

COMPOSITION DU COGES

MEMBRES DE DROIT

1. Le/la Maire ou son/sa représentant (e)
2. Le/la Président (e) de l'APE
3. La présidente de l'AME
4. Le/la Directeur (trice) de l'école
5. Un/une représentant/te des enseignants
6. Le/la Fondateur (trice) de l'école privée
7. **Un/une représentant/te d'ONG**
8. Un /une représentant/te des organisations syndicales

BUREAU EXÉCUTIF

(ELECTION DÉMOCRATIQUE)

1. Le/la Président/te
2. Le/la Secrétaire Générale (DE)
3. Le/la Trésorier (ère)
4. Le/la Secrétaire à la mobilisation et à la communication
5. Le/la Chargé(e) de la scolarisation des filles

Membres élus mais hors bureau exécutif

6. Les Deux (2) commissaires aux comptes
7. Le/la Chargé (e) suivi de projet

ARRETE CONJOINT N° 2013-029

DÉCRET N° 2008-236

MISSIONS DU COGES

1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'Action réaliste et réalisable en vue de résoudre les problèmes de l'école;
2. Contribuer à améliorer les rendements scolaires par les activités de qualité;
3. Organiser la communauté éducative en vue de la mobilisation des ressources au profit de l'école;
4. Promouvoir la gestion de l'école en mode décentralisé;
5. Gérer avec transparence les ressources financières et matérielles de l'école;
6. Faire des comptes rendus au cours des AG.

PRINCIPES DE FONCTIONNALITÉ D'UN COGES

- Respecter obligatoirement le **principe démocratique** de sa mise en place;
- Etre capable d'élaborer et de gérer **un plan d'action réaliste et réalisable** qui prend en compte des activités de qualité;
- Etre capable de **gérer de façon transparente** les aspects pédagogiques, administratifs, financiers et matériels;
- Etre capable de **suivre les activités** et de contribuer à résoudre les problèmes en cas de besoin.
- Etre capable **d'élaborer les comptes-rendus** pour toutes les rencontres;
- Organiser **périodiquement** les réunions de bureau et des AG ;

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Lors de la mise en place des COGES

1. AG informative

2. AG électorale

Mise en œuvre des activités

1. AG de Planification (début d'année)

2. AG d'Evaluation (3fois/an)

Acteurs

Attributions

Autorités déconcentrées et décentralisées

- Vulgariser et appuyer les COGES,
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation

Encadreurs pédagogiques

- **Appuyer les DE, les APE, et les AME dans l'organisation des AG.**
- **Faire le suivi des activités des COGES : récupération des documents et faire la synthèse des données concernant des COGES**
- **Assurer la bonne collaboration entre les COGES et les autorités locales**

Directeurs(rices) d'écoles

- Préparer et assister le président dans l'animation des AG
- Contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre du PA
- Rédiger les procès-verbaux des AG et réunions et conserve les archives
- Rédiger les rapports d'activités et correspondances

Bureau COGES

- Concevoir et mettre en œuvre le plan d'action de l'école ;
- Contribuer à améliorer le rendement scolaire par des activités de qualité
- Assurer la mobilisation des ressources au profit de l'école
- Assurer la gestion des ressources financières et matérielles de l'école

APE et AME

- Mobiliser les parents d'élèves et les mères éducatrices autour des préoccupations de l'école
- Contribuer à résoudre les problèmes de l'école en tenant compte des objectifs définis en AG


Club DEENKAN

- Participer pleinement aux activités d'enseignement apprentissage ;
- Développer une expression libérée, le sens de l'organisation et la formation de la personnalité.

BILAN DE LA MISE EN PLACE DES COGES

Régions	Année	Formation des responsables	Formation des PF	Formation des DE	Formation des COGES	Nbre. Ecoles	Nbre. COGES	%
Plateau-Central	2009-10	●	●	●	●	780	718	92.1%
Centre-Est	2010-11	●	●	●	●	882	788	89.3%
Centre-Nord	2013	●	●	●	●	1018	1013	99.5%
Boucle du Mouhoun	2014	●	●	●	●	1 233	1 077	87.3%
Hauts-Bassins	2014	●	●	●	●	1 297	891	68.7%
Cascades	2014	●	●	●	●	568	542	95.4%
Sud-Ouest	2014	●	●	●	●	810	778	96.0%
Total 7 régions						6526	5807	89,75%
Sahel	2015	●	●	●	●			
Est	2015	●	●	●	Prévue en Nov. 2015	La mise en place est prévue pour Octobre 2015		
Nord	2015	●	●	●				
Centre-Ouest	2015	●	●	●				
Centre-Sud	2015	●	●	●				
Centre	2015	●	●	●				

PERSPECTIVES

- **Le renforcement des apprentissages à la base avec l'implication des COGES;**
 - **Le développement de la cantine scolaire par le biais des COGES à travers le financement de l'Etat;**
 - **La mise en place de la Coordination Communale des COGES qui capitalise les expériences et fédère les énergies pour promouvoir les structures éducatives de toute la commune/arrondissement;**
 - **La sensibilisation à l'éducation inclusive par les COGES;**
 - **Le suivi des lampes solaires par les COGES;**
 - **Le développement des AGR par les COGES;**
 - **Le suivi de proximité des infrastructures scolaires par les COGES.**
- 



**ESSAI DE
DEFINITION D'UNE
OPERATION
COLLECTIVE**

SUIVI / ACCOMPAGNEMENT DES COGES

1. **Assurer le fonctionnement et la gestion** de l'école par le COGES ;
2. **Identifier et capitaliser** les bases de données et des expériences acquises des COGES;
3. **Assurer un appui-conseils** aux COGES et aux CCC pour améliorer le fonctionnement et la gestion de l'école.

AU NIVEAU DRENA

1. Synthèse des fiches

Etablir les synthèses régionales des PA et des BA des COGES et des CCC.

2. Conseil de Direction Régionale Intégrer les Bilans des activités des COGES

1. Suivi Interne du COGES

Communauté et bureau du COGES

2. Suivi Externe du COGES



DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS

The background features a white triangular area in the top-left corner, which contains the text. The rest of the image is composed of large, overlapping geometric shapes: a large blue triangle on the right, an orange triangle on the bottom-left, and a teal triangle at the bottom-left corner.

Difficultés

Solutions

L'absence des chargés d'éducation dans la plupart des Mairies

Mettre à la disposition de toutes les Mairies des chargés d'éducation

Le faible engagement de certains acteurs

Sensibiliser et apporter l'information juste

L'insuffisance d'encadrement des DE par les PF dans l'organisation des AGI/AGE/AGP

S'impliquer véritablement dans le suivi accompagnement des COGES

L'absence de formation de certains acteurs due à la mobilité du personnel

Utiliser les cadres de concertation traditionnels pour outiller les nouveaux acteurs à chaque niveau

La remontée tardive des données

Rappeler les différents acteurs au respect des échéances

Le non respect du processus et des principes de la mise en place des COGES et de l'élaboration du PA
➡ Faible mobilisation des ressources financières et humaines

Respecter le processus et les principes de la mise en place des COGES et de l'élaboration du PA